

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 29/07/2024 - 23103 - 1987 B 01107 - 542 086 350 - ANON FRANCE HOLDING

KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING
Société par Actions Simplifiée au Capital de 260 698 126,65 €
Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure – AUBERVILLIERS
542 086 350 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre, à 11 heures,

Dans les locaux de la société KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING, situés 173/179 boulevard Félix-Faure, 93300, AUBERVILLIERS,

Les actionnaires de la société KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING, Société par Actions Simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président par courrier électronique du 16 novembre 2023.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par les membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Le Président de la société, Monsieur Dietmar JÜRGES (JUERGES), préside la réunion.

Messieurs Oliver FALK et Moritz FISCHER, représentant comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François CALAIS est désigné comme secrétaire de séance.

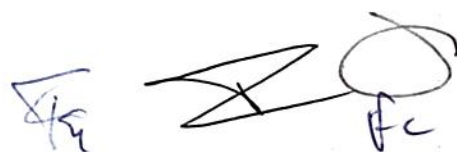
Le Président déclare en outre que le Commissaire aux Comptes de la société, KPMG Audit, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint, les actionnaires présents ou représentés possédant plus de la moitié des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des lettres de convocation des actionnaires, adressées par courriers électroniques,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes par courrier électronique et par courrier recommandé A.R.,
- la feuille de présence,



- un exemplaire des statuts,
- le texte des projets de résolutions,

Puis le Président déclare :

- les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les statuts ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée,
- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant la réunion, ainsi que tous les documents prévus par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Commissaire au compte de son mandat
- Remplacement du commissaire aux comptes
- Démission de M. François MENENTEAU de son mandat de Directeur Général.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont encore échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Par courrier en date du 23 octobre 2023, la société KPMG SA a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes à effet de la date de réception dudit courrier.

L'Assemblée Générale en prend acte et accepte la démission de la société KPMG SA, en sa qualité de Commissaire aux Comptes de la société KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING.

Cette décision est adoptée par l'Assemblée Générale

DEUXIEME RESOLUTION – REMPLACEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale constatant que le Commissaire aux Comptes, à savoir KPMG SA, a démissionné de son mandat, décide de nommer en remplacement la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Société par actions simplifiée au capital de 2.510.460€ dont le siège social est situé 63 rue de Villiers – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, identifiée sous le numéro 672 006 483 RCS NANTERRE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire. Il ne sera pas nommé de commissaire aux comptes suppléant. Cette nomination s'entend pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG SA, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associé unique appelé à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT a déclaré préalablement aux présentes, accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette décision est adoptée par l'Assemblée Générale

TROISIEME RESOLUTION – DEMISSION DE M. FRANCOIS MENENTEAU DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale des actionnaires acte la démission de M. François MENENTEAU de son mandat de Directeur Général, à effet du 30 septembre 2023 à 23h59. Il est décidé ne pas nommer de nouveau Directeur Général en remplacement de M. François MENENTEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Assemblée Générale

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

Le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Les Scrutateurs



Le Président



Le Secrétaire